



## MON TEST RAPIDE EST POSITIF – QUE FAIRE MAINTENANT ?

Chère citoyenne, cher citoyen,

Vous avez subi un test de dépistage du coronavirus SARS-CoV-2 via un test antigénique rapide et votre test est positif. Cela comprend les tests antigéniques effectués ou supervisés par des tiers formés. Les autotests effectués seuls et non supervisés par des tiers ne sont pas inclus.

Dans ce qui suit, vous découvrirez ce que vous devez prendre en compte en cas de résultat positif au test.

### 1. Isolez-vous (« quarantaine »)

- Si le résultat de votre test antigénique est positif, vous êtes désormais automatiquement soumis(e) à l'obligation de vous isoler. Veuillez vous rendre immédiatement et sans détours à votre domicile, si possible sans utiliser les transports en commun !
- Veuillez respecter toutes les règles d'hygiène requises (AHA+L ; respect de la distanciation sociale, hygiène des mains, port général du masque et aération).
- Vous pouvez infecter d'autres personnes même si vous n'avez aucun symptôme. Les infections à coronavirus sont dans de nombreux cas asymptomatiques.
- Quittez votre appartement ou votre maison uniquement en cas d'urgence médicale ou autre urgence. Si vous avez un jardin ou un balcon, vous pouvez vous y rendre.
- Évitez tout contact direct avec les autres membres de votre foyer. Si possible, restez isolé(e) dans une pièce, même pour les repas.
- Portez un masque lorsque vous êtes en contact avec d'autres membres de votre foyer. Aérez régulièrement toutes les pièces du logement.
- L'isolement se termine (au plus tôt) 14 jours après le résultat positif du test rapide ou les premiers symptômes, selon la première éventualité. Par ailleurs, vous devez également n'avoir eu aucun symptôme depuis au moins 48 heures (à l'exception des troubles de l'odorat ou du goût).

### 2. Informez les membres de votre foyer

- Faites savoir dès que possible à tous les membres de votre foyer que vous avez été testé(e) positif(ve).
- Les membres de votre foyer doivent également se mettre en quarantaine dès qu'ils ont connaissance de votre résultat positif, à moins qu'il puisse être démontré qu'ils ont contracté le COVID-19 au cours des six derniers mois, s'ils sont complètement vaccinés ou n'ont pas reçu d'ordre contraire des autorités.
- Tous les membres de votre foyer ne sont également autorisés à quitter l'appartement ou la maison qu'en cas d'urgence médicale ou autre urgence.
- La quarantaine pour les membres de votre foyer se termine 14 jours après le résultat de votre test ou l'apparition de vos premiers symptômes (en fonction de la première éventualité), si les membres

de votre foyer ne présentent pas les mêmes symptômes et/ou ne sont pas testés positifs.

- Vous et les membres de votre foyer n'êtes pas autorisés à recevoir des visiteurs.
- Si vous ou des membres de votre foyer avez des symptômes et que ceux-ci s'aggravent, contactez par téléphone votre médecin généraliste ou le service médical d'urgence (116117).

### 3. Faites un test PCR

- Vous devez faire confirmer le résultat du test rapide par un test PCR plus fiable.
- Prenez rendez-vous pour un test PCR, soit directement dans votre centre de dépistage, dans un cabinet spécialisé pour le coronavirus ou sur le site du centre de dépistage Wasen (corona-testzentrum-wasen.de).
- **La présentation du certificat de test avec le résultat de l'écouvillon vous autorise à effectuer le test PCR.**
- Vous pouvez interrompre la quarantaine à domicile pour effectuer le test PCR. Les mesures de protection (AHA+L) doivent impérativement être respectées et vous devez éviter dans la mesure du possible les transports en commun.
- Restez isolé(e) chez vous. Un résultat négatif du test PCR met automatiquement fin à votre isolement et à celui des membres de votre foyer.

### 4. En cas de test PCR positif

- Si votre test PCR est positif, veuillez envoyer un e-mail vide à [covid-positiv@stuttgart.de](mailto:covid-positiv@stuttgart.de) et suivez les instructions.
- Après réception du **résultat positif d'un test PCR**, le service de santé publique (Gesundheitsamt) vous contactera. Il n'est pas nécessaire de le contacter vous-même.
- Le service de santé publique (Gesundheitsamt) vous transmettra des données d'accès pour une plateforme en ligne sur laquelle vous pourrez enregistrer vos contacts proches et vos symptômes. Vous pouvez également créer vous-même une liste de contacts. Ceci est important car vous étiez potentiellement déjà infectieux(se) pour les autres deux jours avant l'apparition des symptômes ou avant le résultat positif de votre test.
- Le service de santé publique (Gesundheitsamt) ou le service de police municipale (Ordnungsamt) contactera après l'entretien les personnes considérées comme cas contacts. Vous ne devez pas les informer vous-même ! Après avoir été contactées par les autorités, ces personnes devront s'isoler.
- Vous, les membres de votre foyer et vos contacts recevrez ensuite un certificat confirmant que vous avez été isolés. Cela peut prendre plusieurs jours.